



L'Association canadienne du médicament générique adopte le *Code des pratiques de marketing*

En vigueur le 1^{er} février 2008 au Québec et le 1^{er} avril 2008 en Ontario

Montréal et Toronto, le 19 mars 2008 – L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) a annoncé aujourd'hui la mise en application de son nouveau *Code des pratiques de marketing* dans les provinces de Québec et de l'Ontario.

« Les régimes d'assurance médicaments ont connu des changements majeurs au Québec et en Ontario au cours des deux ou trois dernières années », déclarait M. Jim Keon, président de l'ACMG. « Le nouveau *Code des pratiques de marketing* reflète l'intention et la lettre de ces changements et augmente le professionnalisme dans la relation entre les fabricants de médicaments génériques du Canada et leurs pharmacies clientes ».

Le nouveau *Code des pratiques de marketing* est entré en vigueur dans la province de Québec le 1^{er} février 2008 et il le sera en Ontario le 1^{er} avril 2008. La nouvelle législation au Québec exige un code de conduite et des éléments de ce code sont déjà présents dans les règlements de la *Loi sur l'assurance médicaments (130)*.

« Le Code entrera d'abord en vigueur dans ces deux provinces parce qu'elles ont complété récemment les révisions en profondeur de leurs programmes d'assurance médicaments et des lois et règlements connexes, déclarait M. Keon. Le code a été conçu pour être appliqué à l'échelle nationale, de façon à assurer l'uniformité des règlements dans tout le Canada, et il entrera en vigueur dans les autres provinces au cours des prochains mois. »

Le personnel des fabricants de médicaments génériques du Québec et de l'Ontario a reçu une formation sur le nouveau code par l'entremise de partenaires universitaires de l'ACMG et s'est engagé par écrit à s'y conformer.

On peut se procurer des exemplaires du *Code des pratiques de marketing* de l'ACMG à l'adresse suivante www.generiquescanadiens.ca

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Yves Dupré
Directeur exécutif pour le Québec
Association canadienne du médicament générique (ACMG)
Tél. : (514) 286-6061
Courriel : yves@generiquescanadiens.ca